

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 18 novembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le dix-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Champillon, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 11

Convocation du 11 novembre 2022

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Etaient absents et excusés : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Madame Séverine PETIT (représentée par Monsieur Olivier MANNIELLO) ; Monsieur David LEPICIER.

Absent non excusé : Monsieur James GUILLEPAIN.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-39 : DEVIS POUR RESEAU D'EAU DE SOURCE NATURELLE « LA DHUY » DANS LE CARE DES TRAVAUX DE LA RUE PASTEUR

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de requalification de la rue Pasteur ont commencé le lundi 7 novembre 2022 au matin, avec les travaux sur réseaux humides par MARTINS TP.

En ce qui concerne ces réseaux humides, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MARTINS TP pour canaliser la source « La Dhuy », depuis la rue de Chamisso jusqu'à la rue Pasteur.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 65 392,20€ TTC.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE ce devis de l'entreprise MARTINS TP, d'un montant de 65 392,20€ TTC pour des travaux de reprise du réseau de la source de « La Dhuy », depuis la rue de Chamisso jusqu'à la rue Pasteur.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN